

L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

DEUX SIÈCLES AU SERVICE DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE

Le 22 février 1821, Louis XVIII signe l'ordonnance créant l'École des chartes. L'ambition ? Former de jeunes érudits à la lecture, la critique et la conservation des chartes médiévales, et autres sources de l'histoire de France. Aussi singulière que prestigieuse, cette institution qui a su évoluer célèbre aujourd'hui son bicentenaire.

DES DÉBUTS HÉSITANTS

Dès 1807, le philologue et anthropologue Joseph Marie de Gérando propose à Napoléon I^{er} de fonder une école dispensant une formation aux travaux historiques. Il réactive ce projet en 1820 et obtient le soutien du comte Siméon, alors ministre de l'Intérieur, lequel intercède auprès de Louis XVIII. Dans un climat favorable aux recherches historiques, marqué par le développement des services d'archives et des bibliothèques, « l'École des chartes devait s'affirmer comme un maillon décisif de la logistique de l'histoire mise en place par la monarchie de Juillet¹ ». Pourtant, les débuts de l'école sont tâtonnants. Elle est en sommeil lorsque, le 11 novembre 1829, l'Académie des inscriptions et belles lettres obtient de Charles X qu'elle soit refondée sur des bases plus solides².

Les chartistes allaient ainsi poser leurs pas dans ceux des bénédictins de Saint-Maur, qui formaient la première école historique française. La vaste entreprise de copie et de classement de chartes médiévales menée par les mauristes



Installée durant plus de cent ans au cœur de la Sorbonne, l'École a investi en 2014 un immeuble Art déco au 65 rue de Richelieu, près de la Bibliothèque nationale de France et de l'Institut national d'histoire de l'art. © ENC-Didier Plowy

au sein du Cabinet des chartes créé en 1759 avait en effet été brutalement interrompue à la Révolution.

INTERDISCIPLINAIRE PAR NATURE

Les tout premiers élèves recevaient des cours de paléographie et de philologie, mais l'enseignement est complété dès 1829 par des cours d'histoire, d'histoire

de l'art, d'archéologie, de linguistique et de géographie. Alors que l'ordonnance de 1821 plaçait la charte médiévale au cœur des travaux de l'école, qualifiés de « branche de la littérature française », ce virage orientait l'institution vers une remarquable pluridisciplinarité qui n'a cessé de se confirmer. Outre les postes d'archivistes, de nombreux élèves, une fois leur diplôme en poche, se dirigent vers des postes de conservateurs du patrimoine et des bibliothèques ou vers l'enseignement, notamment en région où ils ont, dès les années 1850, largement contribué au développement des études historiques à l'échelle locale. Mais certains se sont orientés vers des métiers littéraires (on pense à Auguste Poulet-Malassis, éditeur des *Fleurs du mal*) voire, plus marginalement, vers l'administration (l'école a failli fusionner en 1848 avec la toute jeune École d'administration). Preuve de l'amplitude de leurs centres d'intérêt, les chartistes créent et dirigent à la fin du XIX^e siècle des revues aussi diverses que la *Revue historique*, la *Revue politique et parlementaire*, *Romania* ou la *Revue de philologie française et de littérature*.

*L'École des chartes est à la science historique
ce que l'École polytechnique est aux sciences mathématiques,
ce que l'École normale est à l'enseignement universitaire.*

Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 1867.

DE LA CHARTE MÉDIÉVALE AU NUMÉRIQUE

Si l'ordonnance de 1821 ne mentionnait que les sources écrites, la grande réforme de 1846 accorde une place de choix aux sources visuelles (archéologie, art, architecture, numismatique). Cependant, à la fin du XIX^e siècle, l'enseignement reste résolument centré sur le Moyen Âge. La fameuse « méthode chartiste », alliant rigueur scientifique et solidité de jugement, commence timidement à être appliquée aux XVII^e et XVIII^e siècles. Charles Braibant, archiviste et écrivain diplômé en 1914, se souvient : « Un quidam qui s'occupait d'événements ou d'institutions postérieurs à 1453 était pour nous un pas grand-chose. »

Outre une progressive ouverture aux périodes moderne et contemporaine, l'école doit affronter les nouveaux défis du XX^e siècle. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'institution est tiraillée entre un attachement à la tradition et la mutation sans précédent des carrières vers lesquelles s'orientent ses étudiants. Ces derniers protestent d'ailleurs en mai 1968 et en mars 1971 pour qu'une réforme de l'enseignement soit engagée.

Aujourd'hui, la prestigieuse école recrute chaque année sur concours une vingtaine d'élèves fonctionnaires stagiaires qui suivent une scolarité de quatre ans et peuvent poursuivre par un doctorat. La formation s'est considérablement diversifiée, s'ouvrant plus que jamais à la période contemporaine et aux nouveaux médias (cinéma, sources numériques). **M. E.-B.**

1. Frédéric Duval, professeur à l'École nationale des chartes, directeur du Centre Jean-Mabillon, introduction, *En quête de sources, dictionnaire critique*, Paris, École nationale des chartes, 2021.

2. L'ordonnance de 1821 précisait que l'École devait fournir à cette Académie « tous les moyens nécessaires pour l'avancement de [ses] travaux ».



La bibliothèque, installée depuis 2017 au sein du quadrilatère Richelieu, conserve quelque 150 000 volumes concernant principalement la période médiévale.

© ENC-
Jean-Christophe Ballot

Jacques-Joseph Champollion-Figeac a lancé la collection de fac-similés à des fins pédagogiques. Ces documents de grande qualité servent encore de supports de cours.

© ENC-Myr Muratet

À LIRE



Jean-Charles Bédague, Michelle Bubenicek, Olivier Poncet, *L'École nationale des chartes. Deux cents ans au service de l'histoire*, coédition Gallimard,

École nationale des chartes, 2020, 192 p., 26 €



Frédéric Duval (dir.), *En quête de sources, dictionnaire critique*, École nationale des

chartes, 2021, 446 p., 38 €

COLLOQUE

Le 24 septembre, la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sera consacrée à l'École nationale des chartes.